RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT Commune

La Roque-en-Provence

Alpes-Maritimes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 08-04-2022 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

-	En exercice	6
-	Présents	0
-	Votants	0
-	Absents	1
-	Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie absente non éxcusée-

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 04-04-2022 Date d'affichage : 04-04-2022

Objet: Création d'un poste en CDD d'Adjoint Technique affecté à l'entretien des bâtiments

communaux- D_2022_04_10

Monsieur Le Maire rappelle à L'Assemblée Communale :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont crées par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de créer un poste pour faire face à un accroissement d'activité affin d'assurer les missions d'adjoint technique affecté a l'entretien des bâtiments pour une durée maximale de 12 mois.

Le Maire propose à l'Assemblée,

-La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires pour l'entretien des bâtiments communaux à partir du 1er juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- -Décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.
- -Les crédits nécessaire à la rémunération et à la charge de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrit au budget- chapitre 012.

-Adopte à L'UNANIMITE des membres présents.

Publié le 03/05/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220408-D_2022_04_10-DE Reçu le 03/05/2022 Publié le 03/05/2022